

FORMULAIRE LE DROIT D'INTERPELLATION EN CONSEIL MUNICIPAL



LA CHARTE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE A ÉTÉ PRÉSENTÉE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017. ELLE EST LE RÉSULTAT D'UN PROJET DE CO-CONSTRUCTION EN LIEN AVEC LES COURDIMANCHOIS

Le droit d'interpellation en conseil municipal est l'un des trois outils de la charte de démocratie participative avec :

- le budget participatif
- le soutien aux initiatives citoyennes

Désormais, les habitants peuvent porter à la connaissance des élus une question ou un enjeu et recevoir une réponse en direct.

Les habitants qui voudront se saisir de ce dispositif devront se déplacer devant les élus lors du conseil municipal.

La question doit être d'intérêt général et du ressort des compétences de la ville.

Le droit d'interpellation s'adresse aux habitants ainsi qu'aux représentants d'associations. Ci-dessous vous trouverez le formulaire d'interpellation.

Vous devez le remplir afin que votre question puisse être portée à la connaissance des élus et ainsi être à l'ordre du jour du conseil municipal.

RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

ADRESSE :

VOTRE QUESTION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....